

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-17
Occupation du domaine
public
Cités de la Marne

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Yann KAUFFMANN ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Yann KAUFFMANN est autorisé à faire livrer du concassé par camion sur le petit parking face au 24 Cités de la Marne, sur la période du lundi 16 au vendredi 20 février 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par Monsieur Yann KAUFFMANN.

ARTICLE 3 : Monsieur Yann KAUFFMANN, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.